

## Pièces de l'affaire pénale Plantin

**Pièces :**

- lettre du 29 décembre 1997
- lettre du 13 janvier 1998

Jean-Michel Granger  
poste restante Neuilly Sablons  
70 avenue C. de Gaulle  
92 200 Neuilly

à

TGI Nanterre  
Madame plantin, substitut,  
179/191, avenue Joliot Curie  
92 000 Nanterre

A.R.

réf: PLANTIN  
le 13 janvier 1998

Madame,

Vu mon fax du 29 décembre 1997 dans lequel je reprenais vos propos, vu la gravité des faits, vous en trouverez ci-joint copie.

D'autre part, j'attends toujours et ce, depuis 1996, les suites que vous donnerez à ma plainte contre la chambre départementale des huissiers des Hauts de Seine pour laquelle le doyen des juges d'instruction a émis une ordonnance en date du 30 septembre 1996

pour valoir ce que de droit

*n°. plainte paquet 9627438003*

PJ fax du 29.12.97

Jean-Michel Granger  
poste restante Neuilly Sablons  
70 avenue C.de Gaulle  
92 200 Neuilly

à

TGI Nanterre  
Madame plantin, substitut,  
fax 01.47.24.31.61

réf: PLANTIN  
le 29 décembre 1997

Madame,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, vous m'avez confirmé que vous vous serviez de mes affaires à des fins politiques. Vous m'avez opposé pour toutes explications sur votre réquisitoire énonçant des faits faux, que je pouvais vous contester en faisant appel devant vos collègues que je conteste, puisque je conteste l'organisation judiciaire française, sous-entendu très clair, vous faites des faux, parce que je vous conteste, et je n'en sortirais pas tant que je vous contesterais.


Avant de vous contestez, j'ai refusé de me soumettre à la corruption, et j'affirme que c'est vous qui la protégez, alors bien sur, vous pourrez me dire, ou sous-entendre, que comme je conteste la corruption que vous protégez, plus exactement le racket en "état de droit", vous avez le droit de faire des faux (neuf ans pour une condamnation définitive de m. emmanuelli, combien d'Entreprises ont fermé entre-temps parce qu'elles se refusaient à la corruption?)

Tout prévarié se trouvera une bonne excuse pour justifier sa prévarication, c'est ça la prévarication, se construire une excuse, quelque'elle soit, le "bien" commun, la "justice", la "haute idée" qu'on a de sa mission, etc...en réalité une idée de soi, au service de quelque chose dans lequel on se sent grandi....c'est tellement confortable, jusqu'à l'ignoble, pour faire des faux et énoncer des faux, mais savez-vous encore écrire trois lignes sans mentir? Qu'est-ce que le mensonge, le savez-vous encore?

Alors face à cette prévarication organisée, il est manifeste que convaincu de votre impunité vous ressentez dorénavant inutile de cacher vos actes. Je ne vous parlerais pas de droiture, d'honnêteté, car je crois que cela ne sert à rien. L'ambition et l'idée d'être, ont occulté en vous tout ce qui a fait ce qu'on appelle: humanité. Notre forme d'existence se résumerait à une sociologie du "bouffer l'Autre" par tous les moyens, dans le moindre risque. Face à ça, il n'y a plus grand chose à dire.

Au moins les choses ont le mérite d'être claires, vous utilisez, vous et vos collègues votre pouvoir pour entraver la Démocratie quitte à commettre crime et délit dans l'impunité totale. Face à vous, il n'y a plus que mon droit à la Vie et il est triste de savoir qu'il ne reste plus que la lutte pour la Survie. Les réalités de quelques natures n'existent plus, seule la décision qui préservera une institution dans laquelle vous légalisez votre prévarication justifie tout. Il n'y a plus de garde fous de quelques natures, il y a mon droit à la Vie qui s'oppose à votre prévarication organisée, alors le meurtre peut-être commis, ils nous contestent, tuons-le, car avec sa mort nos crimes disparaîtront, le procureur devenant le seul habilité à poursuivre..... Immonde!!!

Je déposerais donc une plainte pour faux qui sera instruite par vos collègues, etc...

  
Pour valoir ce que de droit,